



Compte-rendu conseil municipal du 25 octobre 2018

Date de convocation : 18 / 10 / 2018

L'an deux-mille-dix-huit le vingt-cinq du mois de octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – BOUCHER – BUNA (arrivé à 21h) – DELAGE - SARDIN - DUPUY-LUCE.

ETAIENT ABSENTS : M. et Mme PESTRE - JACQUELIN.

Mme JACQUELIN arrive en cours de séance à 22h20.

Mme JACQUELIN Catherine donne pouvoir à M. PERROCHEAU Jean-Claude.

Nombre total de conseillers : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents : 2

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Création poste CDD 12 mois pour accroissement temporaire d'activité ;
- Action contre la prolifération des pigeons ;
- Suite dissolution SIVM : Approbation des écritures de clôture pour répartition aux communes membres ;
- Souscription à l'option « accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » auprès de l'ATD 16 ;
- Désignation du conseiller municipal de la commission de contrôle du Répertoire Électoral Unique ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : subvention pour le voyage d'un collégien.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 27 / 09 / 2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 9 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Création emploi CDD 12 mois pour accroissement temporaire d'activité**

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'absence de la diminution du temps de travail d'un titulaire des services techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour agent technique polyvalent compter du 1er novembre 2018. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'indice brut 349 (échelon 3 échelle C1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition du Maire.

➤ **Action contre la prolifération des pigeons**

Monsieur le Maire informe les conseillers que considérant les dégâts importants causés par les pigeons stationnant en grand nombre dans le centre-bourg de la commune et causant des dégradations aux bâtiments publics et privés ainsi que sur la voirie, les risques sanitaires engendrés par la surpopulation de ces animaux, deux arrêtés municipaux ont été pris afin de limiter leur prolifération :

- en janvier 2018, un arrêté pour le prélèvement des pigeons dans les édifices publics ;
- en novembre 2018, un arrêté pour l'organisation de battue par les chasseurs jusqu'au 28/02/19.

➤ **Suite dissolution SIVM : Approbation des écritures de clôture pour répartition aux communes membres**

Monsieur le Maire rappelle que le SIVM a été dissous le 23 décembre 2013. Il explique que les écritures de clôture du syndicat n'ont pas été passés depuis. Monsieur le Trésorier a demandé aux services de la direction départementale de lui préciser la répartition de l'excédent de résultat d'investissement pour chacune des 12 communes membres de l'ancien SIVM.

Monsieur le Maire explique que les écritures proposées mouvementent les comptes d'investissement, cette répartition aura donc une influence sur le résultat d'investissement de l'exercice courant (+ 4389, 40 €).

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la répartition des comptes proposée par le trésorier.

➤ **Souscription à l'option « accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » auprès de l'ATD 16 ;**

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, Monsieur BOURNIER, premier adjoint, propose de souscrire à la prestation d'« accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]» de l'ATD 16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNER l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité
- PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
- APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante soit 400 € pour la commune de Montemboeuf.

➤ **Désignation du conseiller municipal de la commission de contrôle du Répertoire Électoral Unique**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place de la réforme de la gestion des listes électorales au 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales seront désormais extraites du répertoire électoral unique (REU), géré par l'INSEE et les communes. Le 1^{er} scrutin concerné sera celui des élections européennes le 26 mai 2019.

Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la commission administrative de révision des listes électorales sera dissoute. La commission de contrôle sera nommée. Son rôle est de contrôler la liste, ainsi que les radiations et inscriptions depuis le dernier contrôle. Elle devra se réunir au minimum une fois par an et entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant un scrutin.

La commission de contrôle est composée de :

- un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau des élections
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents :

- Titulaire : Madame NEBOUT Joëlle, 1^{ère} conseillère municipale dans l'ordre du tableau, qui accepte.
- Suppléante : Madame DUPUY-LUCE Liliane, 2^{ème} conseillère municipale dans l'ordre du tableau, qui accepte.

➤ **Questions diverses**

• **Groupe de travail « bâtiments communaux »**

M. Trapateau propose la mise en place d'un groupe de travail pour lancer une réflexion sur les possibilités d'aménagements des bâtiments communaux (anciens ou nouvelles constructions) à des fins de logements meublés ou encore pour la création d'un cabinet médical/paramédical et autres projets.

• **Terrain vendu**

Le maire a signé l'acte de vente du dernier terrain du lotissement du Petit Mairat. C'est un jeune travailleur du Domaine des Etangs qui y fera construire sa maison.

- **Vitesse des véhicules à l'entrée du bourg**

M. Bournier indique que l'étude des vitesses enregistrées par le radar pédagogique a montré que les véhicules entrant dans la commune sur la RD16 côté cimetière ont pour une partie importante une vitesse excessive. Arrivant sur un carrefour fréquenté avec la rue du petit Mairat et au niveau des écoles, il propose de sécuriser cette entrée. Deux possibilités peuvent être étudiées : ralentisseur ou bandes rugueuses. L'ADA va venir sur place pour les étudier. Une subvention par les amendes de police à hauteur de 50 % serait possible sur ce type d'aménagement.

- **Installations sécurité orage sur l'église**

Suite à l'orage qui a eu lieu le 10 octobre, les installations du paratonnerre et du parafoudre ont été touchées. L'installation électrique à ce jour n'est plus sécurisée et l'église n'est plus protégée.

La Mairie se rapproche d'une nouvelle entreprise pour gérer une installation de protection conforme.

- **Infos travaux :**

Eurovia a refait une partie de la route des Labourières suite à malfaçon.

Un expert de l'assurance est venu constater les problèmes de scellement des dalles-caniveaux le long de la pharmacie (travaux 2011 de la 2^{ème} tranche d'aménagement de la RD 16). Ce défaut ne peut être compris dans la garantie décennale. Un accord a été trouvé avec l'entreprise SCOTPA pour une reprise des caniveaux en béton coulé pris en charge à 50 % par l'entreprise et 50 % par la commune.

22h20 : Arrivée de Catherine JACQUELIN

- **SIVOS**

Suite à la démission de M. COQ début octobre, un nouveau bureau a été élu :

Président : M. BOURNIER Jean-Pierre

1^{ère} vice-présidente : Mme CHAGNAUD Danielle

2^{ème} vice-président : M. SOULAT Pierre

3^{ème} vice-président : M. COMPAIN Jean-Pierre

- **Piscine**

La CDC Charente Limousine a mandaté l'ARS pour un contrôle de l'état de la piscine de Montemboeuf. Dans ses conclusions, l'ARS affirme que toutes les analyses d'eau de l'été ont été conformes aux normes (bassin et rejets). Dans les points à améliorer : consommation d'eau/jour relativement élevée, bassin en état médiocre, accessibilité handicap des vestiaires.

- **Noël**

Les décorations seront installées les 6 et 7 décembre. Yannick VERRON aide la commune et réalisera des structures métalliques à installer devant la mairie.

Séance levée à 22h45

Le Maire, TRAPATEAU Jean-Marie

